



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 5 décembre 2017, le règlement suivant :

RCA17-14005 : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2018)

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures habituelles de bureau. Le règlement peut également être consulté sur le site internet de la Ville www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ledit règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Fait à Montréal le 8 décembre 2017

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication :
Villeray-Parc-Ex-Petite-Patrie, édition du 14 décembre 2017
Journal de Saint-Michel, édition du 13 décembre 2017
Nouvelles Parc-Extension, édition du 8 décembre 2017